

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du 09 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 septembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 8**Sont présents:** Jean Claude LANDRIER, Jocelyne KAPLON, Josiane MAGNE, Richard MOREAU, Valerie TEDESCO, José FERREIRA VILACA, Prescilla PELLARD, Helene MARECHAL**Votants:** 11**Représentés:** Franck MONOT par Jean Claude LANDRIER, David LE QUERE par José FERREIRA VILACA, Anthony HUILLIER par Richard MOREAU**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Jocelyne KAPLON

Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants:

Attribution de numéros de rue

Travaux supplémentaires de voirie

Le conseil municipal accepte ces rajouts à l'ordre du jour

Objet: Lecture et approbation du procès verbal du 31 mai 2022 - DE 2022 040

Le Maire expose les nouvelles dispositions de la loi en matière de publicité des actes des Collectivités à compter du 1er juillet 2022.

Le Compte rendu des séances est supprimé, au profit du Procès Verbal.

De plus, la liste des délibérations examinées pendant les séances doit être publiée dans la semaine suivant le conseil, dans l'attente de la validation du procès verbal qui intervient à la séance suivante.

Le procès verbal du 31 mai 2022 est approuvé à l'unanimité et fera l'objet d'une publication sur le site de la Commune.

Objet: Frais de scolarité 2021/2022 de Sauvigny le Bois - DE 2022 041

La commune de Sauvigny Le Bois a fixé le montant des participations pour l'année scolaire 2021/2022

comme suit :

- 1378.00 € par élève d'école maternelle

- 542.00 € par élève d'école élémentaire

18 enfants de Provency fréquentent cette école :

4 maternelles X 1378.00€ = 5512.00€

1 maternelle au prorata de 6 mois sur 10 soit 826.80€

12 élémentaires X 542.00€ = 6504.00€

1 élémentaire au prorata de 6 mois sur 10 soit 325.20€

soit un total de 13 168.00€.

A l'unanimité le conseil municipal accepte la prise en charge de ces frais de scolarité.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Le Maire

Objet: Convention pour le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) - DE 2022 042

La Communauté de Communes de l'Avallonnais à mis en place un service spécifique d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols.

La Commune adhère à ce service depuis la délibération prise le 29 janvier 2016 puis celle du 26 février 2021 et renouvelle celle ci compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions dont l'Instruction est confiée au service ADS à savoir :

DP Tacite
PC Modificatif
PC Transfert
PA Modificatif
PA Transfert

Le conseil municipal approuve cette modification et autorise le maire à signer la nouvelle Convention.

Objet: Demande de Fonds de Concours voirie sur ancien V5 - DE 2022 043

Le maire expose les travaux hors agglomération et qui entrent dans le champ d'application pour l'octroi d'un fonds de concours attribué par la Communauté de Communes.

La commune effectue des travaux de voirie pour un montant HT de 5464.83€

Le conseil municipal autorise le maire à faire la demande pour ces travaux concernant les fonds non encore reçus de 2020 pour un montant de 2515.15€ et une partie de 2021 pour 217.26€

Objet: Demande de Fonds de Concours voirie sur travaux 2022 Intra muros - DE 2022 044

Le maire rappelle les travaux à effectuer sur la commune au cours de l'année 2022.

Compte tenu de la modification de règlement 2022 concernant l'attribution du fonds de concours de la voirie communale pouvant attribuer ce fonds sur des travaux à hauteur de 30% du montant attribué.

Le conseil municipal autorise le maire à faire cette demande pour un montant de $2603.92€ \times 30\% = 781.17€$

Le montant des travaux effectués sur l'année 2022 est de 65 251.99€ HT

Objet: Demande de cession d'un terrain communal (ancienne école) - DE 2022 045

Le maire explique les raisons de cette demande et lis la lettre reçue de Madame Geler à ce sujet.

Il s'agit de rendre possible l'accès à sa cave.

Le conseil municipal accepte de vendre une partie de ce terrain soit environ 60m² pour un montant de 180€.

Le conseil municipal décide que tous les frais occasionnés : géomètre, notaire, etc,... soient à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal accepte les termes de la lettre et charge le maire d'en effectuer toutes les démarches.

Objet: Attribution numéro de rue - DE 2022 046

Le maire présente au conseil municipal un projet de numérotation de voirie.

Rue du Clos:

Suite à l'acquisition par Monsieur COTTET Vincent, le maire propose de numéroter cette propriété par le numéro 4.

Rue du Clos :

Suite à la vente du terrain de Madame DURAND, le maire propose de numéroter cette propriété par le numéro 12 Bis.

Le conseil municipal accepte ces numérotations et charge le maire d'effectuer toutes les démarches pour la mise en place de ces numéros et de signer tout document relatif à cette opération.

Objet: Travaux supplémentaires de voirie - DE 2022 047

Le maire explique que lors de l'exécution des travaux sur le Hameau de Marcilly, une portion de travaux concernant la pose de caniveaux était nécessaire afin d'avoir des raccords d'évacuation d'eaux pluviales plus efficace ainsi que quelques compléments sur le Bourg.

Le montant s'élève à 4552.25€ HT soit 5462.70€ TTC

Le conseil municipal accepte le devis de la Société Eurovia et autorise le maire à faire effectuer les travaux.

Informations et questions diverses

Demande de subvention Kiev

Etat des travaux de voirie en cours

Problème de suppression de la ligne de bus Tonnerre-Avallon et création d'un nouveau circuit scolaire

Jeu de Société du Pays Avallonnais

Nomination par arrêté de Monsieur Franck Monot en qualité de correspondant Incendie et Secours

Formation et information au logiciel Intra Muros

Etude pour une mise en place d'un distributeur de pain.

Fin de la séance à 20h15.

